

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
Place du Portage, Phase III
Core OA1\Noyau OA
11 Laurier St.\11, rue Laurier
Gatineau
K1A 0S5
Bid Fax: (613) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Business Transformation and Systems Integration
Service/Division de transformation des opérations et
d'intégrat
Special Procurement Initiative Dir
Dir. des initiatives spéciales
d'approvisionnement
11 Laurier, Place du Portage III
12C1
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet Reservation Service Parks Canada	
Solicitation No. - N° de l'invitation 5P004-100125/B	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client 5P004-100125	Date 2012-03-06
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$XE-666-23702	
File No. - N° de dossier 666xe.5P004-100125	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2012-04-12	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Whissell, Pierre G.	Buyer Id - Id de l'acheteur 666xe
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-1424 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-8303
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Demande de Soumissions (DDS)
pour Service de réservation
pour Parcs Canada
N° de l'invitation 5P004-100125/B

Le suivant est un résumé des amendements publiés à date.

Amendement No.	Description	Date	Commentaires
1	Électronique	2012-02-21	Clarification Questions No. 1 et No. 2
2	Électronique	2012-02-28	Clarification Question No. 3
3	Électronique	2012-03-07	Clarification Questions No. 4-31 et amendements au document de la demande de propositions

Questions de clarification :

Note : les questions sont numérotées séquentiellement en fonction de leur arrivée à TPSGC. Une question et sa réponse seront fournies via MERX dès que la réponse devient disponible. Par conséquent, les soumissionnaires potentiels sont avisés que les questions et les réponses peuvent être publiées via MERX dans un autre ordre.

Les questions suivantes ont été reçues d'un soumissionnaire potentiel. En vertu de l'Article 13 sous 2003 (2005-06-10) Instructions uniformisées - Biens ou services, lequel a été incorporé à la DP en vertu de l'Article 2.1 de la DP, les questions et les réponses correspondantes sont fournies à tous les soumissionnaires potentiels tel que présenté ci-dessous :

Question 4 :

Dans l'article 3.1 (a) de la partie 3 - Instructions pour la préparation des soumissions, du document de la demande de proposition, section 3.1 (b), à quoi fait-on référence dans (b) en tant que Volume?

Réponse 4 :

Le Volume fait référence aux sections I, II et III mentionnées dans l'article 3.1 de la partie 3 - Instructions pour la préparation des soumissions.

Question 5 :

Dans l'article 3.1 (b), de la partie 3 - Instructions relatives à la préparation de la soumission du document de demande de propositions, veuillez confirmer que ceci est la bonne compréhension de l'ordre dans lequel le contenu des réponses doit se faire selon les instructions ici et dans la pièce jointe 3.1 :

Soumission technique, Section I

Partie 1 (Sections 1 - 3)

Partie 2 (Sections 1 - 2.5)

Partie 3 (Section 1)

Réponse 5 :

Oui. Les soumissionnaires devraient s'assurer que les titres de volume correspondent à ce qui est souligné dans la pièce jointe 3.1v2. De plus, le bas de page du document devrait inclure le titre du document pour permettre aux évaluateurs de reconnaître quelle réponse correspond aux sections de la demande de propositions.

Question 6 :

Dans l'article 3.1 (b), de la partie 3 - Instructions pour la préparation des soumissions du document de demande de propositions, est-il acceptable de numéroté les pages de chaque section d'un Volume? Par exemple, Partie 2, Section 2, Pièce jointe 4.3 pourrait commencer par " 2-2-Pièce jointe 4.3, page 1 de xx " et Partie 2, Section 2.1, Table 4.2 commencerait par " 2-2.1-T4.2A, page 1 de xx ". Ou est-il exigé que chaque page du volume soit numérotée séquentiellement?

Réponse 6 :

Oui, il est acceptable de numéroté les pages à l'intérieur de chaque section d'un volume. Par exemple, le soumissionnaire pourrait débiter la numérotation de chaque section à 1 plutôt que d'exiger que chaque page du Volume soit numérotée de façon subséquente. Il est recommandé que les soumissionnaires s'assurent que les titres de section ou de volume correspondent à ce qui souligné dans la pièce jointe 3.1. De plus, le bas de page du document devrait inclure le titre du document pour permettre aux évaluateurs de reconnaître quelle réponse correspond aux sections de la demande de propositions.

Question 7 :

Dans l'article 3.2 (e) de la partie 3 - Instructions pour la préparation des soumissions du document de demande de propositions, les 3 parties de la Soumission technique (selon la pièce jointe 3.1) devraient-elles toutes être considérées comme étant la Section I - Soumission technique?

Si oui : En raison de la taille, est-il acceptable de diviser le Volume en sous-volumes? Si tel est le cas, les pages pourraient-elles être numérotées par sous-volume?

Réponse 7 :

Oui, les 3 parties de la Soumission technique (selon la pièce jointe 3.1) doivent être considérées comme étant la Section I - Soumission technique. Il est acceptable de diviser le Volume en sous-volumes et que les pages soient numérotées par sous-volume.

Question 8 :

La partie 5 - Attestations du document de la Demande de propositions, article 3.1(a) indique que la section III - Attestations est un volume relié à être complété selon la partie 5. La partie 5 comprend 6 attestations (5.2-5.7), dont 2 qui sont incluses dans le Formulaire de la soumission. Pour les 3 autres, chacune indique qu'en présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que... Veuillez clarifier si dans la réponse à la section III, le soumissionnaire doit effectuer des énoncés définitifs à toutes les 6 attestations ou seulement aux 2 non incluses dans le Formulaire de soumission, et si tout renseignement supplémentaire doit être inclus dans ce volume.

Réponse 8 :

Non, le soumissionnaire n'a pas à fournir un énoncé pour toutes les 6 attestations. En signant le Formulaire 1, le soumissionnaire atteste qu'il satisfait aux exigences d'attestation.

Question 9 :

Partie 6 - Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences du document de la demande de propositions, article 6.1 (e), veuillez clarifier où dans la soumission les soumissionnaires doivent inclure le Formulaire d'information sur l'attestation de sécurité d'organisme?

Réponse 9 :

Le soumissionnaire devrait inclure le Formulaire d'information sur l'attestation de sécurité d'organisme à n'importe quel endroit dans sa soumission. Il est toutefois suggéré d'inclure le formulaire dans la section III - Attestations.

Question 10 :

Dans l'article 6.2 (a) - Capacité financière de la partie 6 - Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences du document de la demande de propositions du document de la Demande de propositions, quelles exigences relatives à la capacité financière requièrent une réponse dans la soumission?

Clause du guide des CCUA A9033T (2011-05-16) Capacité financière; à la différence que le paragraphe 3 est supprimé et est remplacé par...

La lecture du guide des CCUA à A9033T (2011/05/16) Capacité financière (1) indique [accent mis sur certains extraits]

... pourra, dans un avis écrit à l'intention du soumissionnaire, exiger que ce dernier fournisse une partie ou la totalité des renseignements financiers dont il est question ci-dessous durant l'évaluation des soumissions. Le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante les renseignements suivants dans un délai de quinze (15) jours ouvrables suivant la réception d'une demande de l'autorité contractante ou dans un délai précisé par l'autorité contractante dans l'avis...

Veillez clarifier si la soumission requiert que des renseignements soient soumis avec la proposition, et, le cas échéant, lesquels des renseignements compris dans le guide des CCUA sont requis et où dans la soumission ils doivent être inclus?

Réponse 10 :

Les renseignements relatifs à la capacité financière ne sont pas requis dans la soumission. Si les renseignements relatifs à la capacité financière sont fournis avec la soumission, il est suggéré qu'ils soient inclus dans la section II - Soumission financière.

Question 11 :

Dans l'article 6.3 (a) de la partie 6 - Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres du document de la demande de propositions, où dans la soumission la lettre du courtier d'assurance doit-elle être incluse?

Réponse 11 :

Le soumissionnaire peut inclure la lettre d'un courtier ou d'une compagnie d'assurance n'importe où dans la soumission. Il est toutefois suggéré d'inclure le formulaire dans la section III - Attestations.

Question 12 :

Dans la partie 7- Clauses du contrat subséquent du document de la demande de propositions, est-il acceptable que les soumissionnaires offrent des commentaires sur les parties du contrat dans leur soumission (et où, le cas échéant)? Les soumissionnaires auront-ils l'occasion de négocier les termes finaux?

Réponse 12 :

Les soumissionnaires sont autorisés en vertu de la section 2.3 à soumettre des questions relatives à la demande de propositions. Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 10 jours civils avant la date de clôture des soumissions, Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires sont priés d'accepter toutes les conditions énoncées dans les clauses du contrat résultant incluses dans la demande de propositions. Les soumissionnaires ne doivent pas

rendre leur soumission conditionnelle à l'acceptation du Canada à des changements aux conditions. Le Canada ne négociera aucune des conditions.

Question 13 :

Pièce jointe 3.1 - Exigences de la soumission technique et instructions à l'intention des soumissionnaires et pièce jointe 4.3 - Exigences cotées. Dans le tableau ci-dessous les 2 colonnes sur la gauche montrent les formats de réponse spécifiés dans la pièce jointe 3.1. Toutefois, ils ne concordent pas avec le format de réponse spécifié dans la Pièce jointe 4.3 (tel que démontré dans les colonnes de droite). Veuillez clarifier le contenu approprié pour les réponses et expliquer où chacun des sujets doit être inclus dans la réponse.

Ci-dessous à partir de la Pièce jointe 3.1, p. 3-4		Ci-dessous à partir de la Pièce jointe 4.3, Exigences cotées	
Table des matières pour la soumission technique, partie 2			
Section 2 - Réponse technique aux exigences obligatoires : <u>Réponse du soumissionnaire aux exigences cotées dans la Pièce jointe 4.3 - Exigences cotées</u>			
Section 2	Réponse technique aux exigences cotées		
2.1	Projets d'entreprise cités en référence, incluant la Table 4.2 (M1.1)	2.1	Expérience de l'entreprise Incluant R1.1 dans la Table T 4.2 (identique à M1.1)
2.2	Ressources proposées - Table 4.3	2.2	Compréhension du projet et approche Incluant R2.3 Plan du projet (identique à M1.5)
2.3	Liste des fonctionnalités	2.3	Ressources désignées - Table 4.3
2.4	Curriculum vitae	2.4	Liste des fonctionnalités - Table T 4.4
2.5	Renvois supplémentaires liés au projet (le cas échéant) - Table 4.5	2.5	Exigences générales

Réponse 13 :

Veuillez consulter l'amendement à la demande ci-dessous au sujet de la pièce jointe 3.1. Veuillez vous référer à la nouvelle version 2. La table des matières dans la pièce jointe 3.1 coïncide maintenant avec la pièce jointe 4.3, et l'article 2.8 a été révisé pour inclure l'article 2.8.2 partie 2, section 2.2 - compréhension du projet approche et l'article 2.8.5, partie 2, section 2.5 - Exigences générales. Là où la même table est utilisée pour répondre aux exigences obligatoires et cotées, le soumissionnaire peut s'il le souhaite seulement l'inclure une fois dans la

réponse à la soumission technique, préférablement sous la section 2 - Réponse technique aux exigences cotées. À l'intérieur des exigences obligatoires reliées, le soumissionnaire devrait fournir un renvoi à l'endroit dans la table.

Question 14 :

Pièce jointe 3.1 - Exigences de la soumission technique et instructions à l'intention des soumissionnaires, partie 2, section 2. Réponse du soumissionnaire aux exigences cotées de la Pièce jointe 4.3 - Exigences cotées. Veuillez expliquer si cette exigence de réponse est satisfaite en incluant les réponses requises dans les sous-sections 2.1 - 2.5, ou s'il faut également une réponse spécifique requise à 2.0.

Réponse 14 :

Veuillez vous référer à la réponse à la question 13. En raison des révisions apportées à la pièce jointe 3.1, il n'y a aucune réponse spécifique requise à 2.0. Toutes les réponses doivent être sous 2.1 à 2.7.

Question 15 :

Pièce jointe 3.1 - Exigences de la soumission technique et instructions à l'intention des soumissionnaires, article 2.7 partie 2, section 1 - Réponse technique aux exigences obligatoires. Veuillez clarifier si la totalité des documents de la table liés à la demande doit être incluse dans la réponse (incluant la page titre de la demande, les instructions, ou les portions de réponse seulement). [La question s'applique à tous les documents de la table.]

Réponse 15 :

Seules les parties de réponse doivent être incluses.

Question 16 :

Veuillez indiquer si une version Word de la pièce jointe 4.3 - Exigences cotées est disponible pour entrer les réponses.

Réponse 16 :

La version Word de la pièce jointe 4.3 sera mise à la disposition des soumissionnaires par le biais de MERX.

Question 17 :

Dans la pièce jointe 4.3 - Exigences cotées, article 2.1 Expérience de l'entreprise, veuillez clarifier si dans la réponse à R1.1, la Table T 4.2 doit être insérée ici, ou si T 4.2 doit être insérée tel qu'exigé dans la réponse à la Section 1 - Réponse technique aux exigences obligatoires à M1.1. Dans ce cas, que doit être inséré en réponse à R1.1?

Réponse 17 :

D'après la pièce jointe 3.1 v2, T4.2 devrait être insérée dans in la réponse à la soumission technique Partie 2, Section 2.1 en tant que réponse à R1.1. Dans M1.1, les soumissionnaires devraient fournir un renvoi indiquant où se trouve T4.2.

Question 18 :

Dans la pièce jointe 4.3 - Exigences cotées, article 2.1 Expérience de l'entreprise, veuillez clarifier si les réponses à R1.2 - R1.11 doivent être sous la forme narrative (à moins qu'on ne demande d'autres renseignements exigés, tel qu'indiqué).

Réponse 18:

Oui, les réponses à R1.2 - R1.11 doivent être fournies sous la forme narrative. Veuillez vous assurer que toute documentation de référence est renvoyée dans les réponses à R1.2 - R1.11.

Question 19 :

Dans la pièce jointe 4.3 - Exigences cotées, article 2.2, Compréhension du projet approche, exigence R2.3 : Veuillez clarifier ce qui doit être inséré en réponse à R2.3. Nous comprenons que le plan de projet doit être soumis dans la Table 4.1 en réponse à la Soumission technique Partie 2, Section 1, en utilisant la Table 4.1 Le soumissionnaire devrait répondre à M1.5 en utilisant la table ci-dessous. (Selon la pièce jointe 3.1 - Exigences de la soumission technique et instructions à l'intention des soumissionnaires, Section 1, page 3).

Réponse 19 :

Le plan de projet doit être soumis dans la Table 4.1 en tant que réponse à M1.5. Dans R2.3, les soumissionnaires devraient fournir un renvoi indiquant où se trouve le plan de projet dans leur soumission.

Question 20 :

Dans la pièce jointe 4.3 - Exigences cotées, article 2.3, Ressources désignées proposées, R3.1 Ressources désignées, veuillez clarifier si une réponse à R3.1 est requise en plus de la Table T 4.3 complétée.

Veuillez clarifier si la T 4.3 doit être insérée ici en réponse à R3.1.

Réponse 20 :

Aucune réponse additionnelle autre que la table T4.3 remplie n'est requise dans R3.1. D'après la pièce jointe 3.1 v2, T4.3 devrait être insérée dans la réponse à la soumission technique, Partie 2, Section 2.3.

Question 21 :

Dans la pièce jointe 4.3 - Exigences cotées, article 2.4 Liste des fonctionnalités, 2.4.1 partie 1 - Exigences cotées associées à la liste des fonctionnalités, veuillez confirmer que les Tables T4.4.1 à T4.4.6 de la Table 4.4 doivent être complétées en réponse à 2.4.1.

Réponse 21 :

Oui.

Question 22 :

Dans la pièce jointe 4.3 - Exigences cotées, article 2.4.2 partie 2 - Nombre de fonctionnalités additionnelles. Veuillez confirmer que la Table T4.4.7 de la Table 4.4 doit être complétée et insérée en réponse à 2.4.2.

Réponse 22 :

Oui.

Question 23 :

Dans la pièce jointe 4.3, Exigences cotées, article 2.4, sous-article 2.4.3 : Veuillez clarifier quelle réponse est requise ici en termes d'obligations contractuelles afin de fournir des fonctionnalités additionnelles notées dans T 4.4.7.

Réponse 23 :

L'article 2.4.3 de la pièce jointe 4.3 est fourni à titre de rappel uniquement. Aucune réponse n'est requise de la part du soumissionnaire.

Question 24 :

Annexe A, Appendice 5 - Exigences techniques, article 5.3.4. Dans le cadre de notre ingénierie de rendement normale, nous effectuons des essais de stabilité et de charge sur une base régulière. Les essais de stabilité durent 24 heures sur une charge légère tandis que les tests de charge durent 1 heure, exécutant 240 000 réservations. Une partie de ces essais implique que les utilisateurs se connectent au système pour faire des réservations et effectuer des transactions sur le terrain. Votre solution (Clé d'accès du gouvernement du Canada et Services de gestion de l'identification électronique) fournit-elle un environnement d'essai de rendement capable de supporter ce nombre

de transactions? Pouvons-nous créer un ensemble d'utilisateurs-essayeurs (500+) qui peut être utilisé pour ces essais de charge? Habituellement, ces essais sont effectués sur une base mensuelle à partir de notre environnement de production, de 1 h à 3 h HNE.

Réponse 24 :

Le Canada ne peut répondre à cette question en ce moment. Cette question sera résolue durant la phase 1 du contrat.

Question 25 :

Pièce jointe 4.2 - Exigences obligatoires, exigence M1.1 a) (ii) La partie solution du contrat avait une valeur minimale totale et finale de 100 000 \$ cdn

Veillez clarifier la " partie solution " à des fins de satisfaction à cette qualification. Par exemple, si le projet de référence utilise un modèle de paiement des frais de transaction (commun dans les projets de SRC) qui n'implique pas de paiements d'étape, quelle valeur les soumissionnaires devraient-ils utiliser afin de confirmer cette valeur pour se qualifier?

Réponse 25 :

La " partie solution " fait référence à la phase opérationnelle du contrat, qui débute normalement avec la mise en production du service et se poursuit jusqu'à la fin du contrat. Pour les modèles de paiement de frais de transaction, la valeur utilisée devrait être le total de la partie des frais de transaction spécifique à l'exploitation du système. Tout frais de configuration ou d'implantation calculé au prorata dans les frais de transaction et les services de centre d'appels doit être exclu de cette valeur.

Question 26 :

Pièce jointe 4.2 - Exigences obligatoires, exigence M1.1 b) (ii). La partie phase de projet (seulement) du contrat avait une valeur minimale de 100,000 \$ cdn.

L'annexe A - appendice 1 indique que la phase de projet est " de l'octroi du contrat jusqu'à la mise en production de la solution ". Dans les projets avec un modèle de paiement de frais de transaction (commun dans les projets de SRC), les paiements de contrat au vendeur ne commencent pas avant le traitement de la production de réservations. Veuillez indiquer, dans le cas où un projet de référence qui n'incluait pas de paiements d'étape serait utilisé, quelle valeur les soumissionnaires devraient présenter afin de confirmer cette valeur pour se qualifier.

Réponse 26 :

Dans le cas où un projet de référence qui n'incluait pas de paiements d'étape pour configuration ou d'implantation serait utilisé, le soumissionnaire doit calculer la valeur des coûts de configuration et d'implantation calculés au prorata dans les frais de transaction et fournir ce nombre.

Question 27 :

Table 4.2 - Réponses relatives à l'expérience de l'entreprise, table T4.2-B, 2.0 (c) Valeur (\$ CDN) du marché du soumissionnaire pour la phase de projet seulement

L'annexe A - appendice 1 indique que la phase de projet est " de l'octroi du contrat jusqu'à la mise en production de la solution ". Dans les projets avec un modèle de paiement de frais de transaction (commun dans les projets de SRC), les paiements de contrat au vendeur ne commencent pas avant le traitement de la production de réservations. Veuillez indiquer, dans le cas où un projet de référence qui n'incluait pas de paiements d'étape serait utilisé, quelle valeur les soumissionnaires devraient présenter afin de confirmer cette valeur pour se qualifier.

Réponse 27 :

Dans le cas où un projet de référence qui n'incluait pas de paiements d'étape serait utilisé, le soumissionnaire doit calculer la valeur des coûts de configuration et d'implantation calculés au prorata dans les frais de transaction et fournir ce nombre.

Question 28 :

Pièce jointe 4.2 - Exigences obligatoires, exigence M1.1 c) (ii) La partie service du centre d'appels du contrat avait une valeur minimale totale et finale de 100 000 \$ cdn.

Veuillez indiquer si les soumissionnaires peuvent présumer que dans un projet de référence qui paie le vendeur par le biais d'un modèle de frais de transaction, le total de paiements du contrat faits pour les services du centre d'appels est utilisé dans la détermination de la qualification.

Réponse 28 :

Oui, dans un modèle de frais de transaction, le total de paiements du contrat faits pour les services du centre d'appels, moins les coûts de configuration et d'implantation calculés au prorata, peut être utilisé dans la détermination de la qualification.

Question 29 :

Table 4.2 - Réponses relatives à l'expérience de l'entreprise, table T4.2-C, 3.0 (c) - Valeur (\$ cdn) du marché finale du soumissionnaire pour les services du centre d'appels seulement.

Veuillez indiquer si les soumissionnaires peuvent présumer que dans un projet de référence qui paie le vendeur par le biais d'un modèle de frais de transaction, le total de paiements du contrat faits pour les services du centre d'appels est utilisé dans la détermination de la qualification.

Réponse 29 :

Oui, dans un modèle de frais de transaction, le total de paiements du contrat faits pour les services du centre d'appels, moins les coûts de configuration et d'implantation calculés au prorata, peut être utilisé dans la détermination de la qualification.

Solicitation No. - N° de l'invitation

5P004-100125/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

5P004-100125

Amd. No. - N° de la modif.

003

File No. - N° du dossier

666xe5P004-100125

Buyer ID - Id de l'acheteur

666xe

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Question 30 :

Pièce jointe 4.2 - Exigences obligatoires, exigence M1.1. Veuillez indiquer si les montants de qualification de la valeur du contrat sont mutuellement exclusifs; en d'autres mots, si un vendeur fournissait toute la solution, toute la phase de projet et tous les services du centre d'appels, la valeur totale du contrat serait d'au moins 300 000 \$ cdn.

Réponse 30 :

Oui, les montants de qualification de la valeur du contrat sont mutuellement exclusifs.

Question 31 :

Afin de permettre aux vendeurs de fournir des réponses satisfaisantes à un approvisionnement si complexe, veuillez considérer offrir une prolongation de la date d'échéance de cette DP.

Réponse 31 :

La DP a été prolongée jusqu'au 12 avril 2012. See solicitation amendment no. 2

AMENDEMENTS AUX DOCUMENTS DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS

La Demande de propositions a été amendée comme suit :

À la pièce jointe 3.1 - Exigences de la soumission technique et instructions à l'intention des soumissionnaires :

Supprimez : Pièce jointe 3.1 version 1.0

Remplacez par : Pièce jointe 3.1, version 2.0

À la Table 4.3 - Tables de réponse relatives aux ressources désignées :

Supprimez :

Sommaire

Le soumissionnaire devrait utiliser cette table pour répondre aux exigences M1.3 faisant partie de la pièce jointe 4.2, Exigences obligatoires, et R1.4 faisant partie de la pièce jointe 4.3, Exigences cotées. Le soumissionnaire devrait également consulter la pièce jointe 3.1, Exigences relatives à la soumission technique et instructions à l'intention des soumissionnaires, pour plus de renseignements.

Les exigences relatives aux ressources désignées proposées par le soumissionnaire seront évaluées sur une cote numérique pouvant atteindre 310 point, avec une note de passage de 217 (70%), de la façon suivante :

Insérez :

Sommaire

Le soumissionnaire devrait utiliser cette table pour répondre aux exigences M1.3 faisant partie de la pièce jointe 4.2, Exigences obligatoires, et R3.1 faisant partie de la pièce jointe 4.3, Exigences cotées. Le soumissionnaire devrait également consulter la pièce jointe 3.1, Exigences relatives à la soumission technique et instructions à l'intention des soumissionnaires, pour plus de renseignements.

Les exigences relatives aux ressources désignées proposées par le soumissionnaire seront évaluées sur une cote numérique pouvant atteindre 310 point, avec une note de passage de 217 (70%), de la façon suivante :

TOUS LES AUTRES TERMES DE LA DP DEMEureront INCHANGÉS.